

ART 1 – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La Ligue de Bretagne de Basket-ball organise sur son territoire un championnat de Bretagne senior Régional **RF2** et **RM3** (Règlement particulier).

Ces compétitions se déroulent conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains, ...), de la Ligue Régionale (règlement sportif) et selon le présent règlement régissant les championnats de la Ligue de Bretagne.

ART 2 – RÈGLES DE PARTICIPATION

2.1 Ces championnats sont ouverts aux Groupements sportifs, aux Unions et aux Coopérations Territoriales de Club affiliés à leur Comité Départemental, à la Ligue de Bretagne et à la FFBB, à jour de leurs cotisations.

2.2 Les déclarations d'Union et de Coopération Territoriale de Club (dossier de déclaration) doivent être jointes au dossier d'engagement.

2.3 Les équipes d'Ententes ne sont pas autorisées en championnat régional.

ART 3 – ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

Sont qualifiées pour participer à ces championnats :

- **RF2 : Voir article 66.3 des Règlements sportifs ;**
- **RM3 : Voir article 66.2 des Règlements généraux.**

ART 4 – LICENCES

1. Licences autorisées en RF2 et RM3 sont :

Nombre de joueurs autorisés	10 Maximum					
Types de licences autorisées (Nbre Max)	1C, 1CASTCTC, 2C, 2CASTCT, 0CT ou 0CAST, 1CAST, 2CAST (Hors CTC)	3				
	ASP	0				
	0C ou 0CASTCTC	Sans limite				
Couleurs de licences autorisées (Nbre Max)	BC	Sans Limite				
	VT	Sans Limite				
	JH/JN	3	OU	2	OU	1
	OH/ON	0		1		2

ATTENTION Les licences **AST** ne sont délivrées qu'aux titulaires de licence **0C, 1C, 2C**
Le nombre de joueurs (euses) brûlés (ées) **appartenant au club support** est de **5**

ART 5 – DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

En septembre (1^{ère} phase) :

- 2 Poules A et B composées de 8 équipes ;
- Les rencontres se déroulent en Aller/ Retour ;
- Un classement est effectué à la fin de cette phase ;
- Les équipes classées de 1 à 4 de chaque Poule accèdent à la Poule Elite ;
- Les équipes classées de 5 à 8 de chaque Poule évolueront en Poule Honneur.

En Février (2^{ème} phase) :

Poule ELITE :

- Les 4 Equipes de la Poule A rencontrent les 4 Equipes de la Poule B en Aller-Retour ;
- Les points acquis lors des rencontres entre équipes d'un même groupe lors de la 1^{ère} Phase sont pris en compte dans le classement final ;
- Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la 1^{ère} Phase ne se rencontreront pas à nouveau ;
- L'équipe classée 1^{ère} est championne de la catégorie et accède au niveau supérieur.

Poule HONNEUR :

- Les 4 Equipes de la Poule A rencontrent les 4 Equipes de la Poule B en Aller-Retour ;
- Les points acquis lors des rencontres entre équipes d'un même groupe lors de la 1^{ère} Phase sont pris en compte dans le classement final ;
- Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la 1^{ère} Phase ne se rencontreront pas à nouveau,

Le dernier descend systématiquement.

En cas de places supplémentaires après application de l'article 66, suite à des désistements, il sera fait appel au 2^{ème} des championnats départementaux (Décision du Bureau Directeur, soit par tournoi ou tirage au sort).

ART 6 – HORAIRES DES RENCONTRES

Voir article 19 des Règlements sportifs.

ART 7 – DUREE DES RENCONTRES

- 4 x 10 minutes décomptées

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, prolongations, jusqu'à l'obtention d'un résultat positif, d'une durée de : 5 minutes

ART 8 – CLASSEMENT

Voir article 62 des Règlements sportifs de la Ligue.

ART 9 – CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis des commissions compétentes, conformément aux règlements de la Ligue de Bretagne, de la FFBB et du code de jeu.